



FORMATION 2026

**EFA/COMMISSION DROIT PENAL, DROIT
PENITENTIAIRE ET DROIT DE L'HOMME
DE L'ORDRE DES AVOCATS TOULOUSE**

**FORMATION INITIALE OBLIGATOIRE
PERMANENCES PENALES**

**LES MODE DE COMPARUTION DEVANT LE TRIBUNAL
CORRECTIONNEL ET CRPC**

Lundi 15 juin

De 14h00 à 17h00

En présentiel pour les avocats de Toulouse

Salle de conférence Furbury-Lamouroux

Maison de l'Avocat

Toulouse

En visio pour les avocats des barreaux extérieurs

Via zoom

**Pauline GODET
Nicolas
RAYNAUD de LAGE**
Avocat(e)s Barreau de Toulouse

Gratuit

Cette formation entre dans le champ de la formation initiale obligatoire de sorte qu'elle est obligatoire pour tous les avocats souhaitant s'inscrire sur la liste des permanences du Bloc palais (Palais majeurs, CRPC, Instruction) et des permanences GAV (Jour et Nuit).

Cette formation est dispensée uniquement en présentiel pour les avocats du Barreau de Toulouse et en distanciel pour les avocats des autres barreaux.

Attention, afin de valider votre inscription, il conviendra de suivre l'intégralité des formations initiales obligatoires attachées à ces permanences et organisées en partenariat avec l'Ordre des Avocats de Toulouse, ainsi que les tutorats.

Conformément aux obligations relatives à la CLAJ signée par le Barreau de Toulouse, une fiche d'émargement sera adressée à l'entrée et à la sortie de la formation. Il convient donc de respecter les horaires des formations. Aucune dérogation ne pourra être acceptée.

Cette formation pourra également être suivie au titre de la formation continue pour les avocat(e)s souhaitant se maintenir sur la liste de ces permanences.

Accès aux personnes en situation de handicap :

Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.

Référente handicap : Mme Stéphanie de BALORRE
s.debalorre@efa-toulouse.fr
05 61 53 58 52